Affiché le

ID: 029-212900302-20191128-CM201911133-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER Séance du 28 novembre 2019

Date de convocation : 19/11/2019 Date d'affichage : 19/11/2019 NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 27 Présents: 22 Votants: 26

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire.

<u>Présents</u>: L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Françoise MESGUEN, Delphine PRIGENT, Nicole LE LEZ, Julien BELLEC et Anne CORMIER

Procurations:

Françoise MESGUEN pour Marie-Jo OLLIVIER
Delphine PRIGENT pour Sophie LE DUFF
Nicole LE LEZ pour Yvette REUNGOAT
Anne CORMIER pour Monique CSODO
Absent sans procuration: Julien BELLEC

Secrétaire de séance :

Grégory HELLIO a été élu secrétaire de séance.

1-33 Tarifs du Service Animation 2020

Les tarifs des animations font l'objet d'une délibération spécifique. En 2020, ils restent stables, à l'exception d'un ajustement pour les tarifs de l'activité Théâtre.

Tarifs des cautions pour les associations :

o Salle Kan Ar Mor

0	Caution pour la salle	0	150 €
0	Caution Matériel Scénique	0	100 €
0	Caution pour l'office	0	200 €

Salle Amzer Zo

0	Caution pour la salle o		50 €
0	Caution Matériel Scénique	0	100 €
0	Caution pour l'office	0	200 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2019 Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le

ID: 029-212900302-20191128-CM201911133-DE

Espace 2000

■ Caution 200 €

o Salle BECHU Créach Oalec

■ Caution 150 €

Salle CHANNEL

■ Caution 150 €

Tarif des boissons à l'occasion des manifestations

•	Verre KIR	= 2,00 €
•	Verre Vin (Rouge Blanc Rosé)	= 2,00 €
•	Coca Cola	= 1,00 €
•	Jus orange	= 1,00 €
•	Vin chaud	= 2,00 €
	Café Thé	= 1,00 €
•	Bière blonde	= 2,00 €
	Verre cidre	= 2,00 €
•	Bouteille eau	= 2,00 €
•	Bouteille vin (rouge blanc)/cidre	= 6,00 €

Tarif des Photocopies (réservées aux associations)

	Noir & Blanc	Couleur
De 0 à 500 photocopies A4	0.08€	0.16€
De 500 à 1000 photocopies A4	0.06€	0.12€
Au-delà de 1000 photocopies A4	0.05€	0.10€
De 0 à 500 photocopies A3	0.16€	0.32€
De 500 à 1000 photocopies A3	0.12€	0.24€
Au-delà de 1000 photocopies A3	0.10€	0.20€
Plastique A4	0.20€	
Plastique A3	0.30€	

- Caution pour utilisation des barnums communaux : 1 900 €

 Service réservé aux associations locales pour les manifestations inscrites au programme annuel

- Redevances des ASSOCIATIONS

- Adhésions associations non-sportives :
 - 40€ pour celles qui occupent une salle municipale de façon hebdomadaire
 - 30€ pour une occupation occasionnelle

Adhésions associations sportives :

- 40€ = forfait pour une occupation annuelle + 0.30 cts par licencié

Envoyé en préfecture le 05/12/2019 Reçu en préfecture le 05/12/2019 Affiché le

ID: 029-212900302-20191128-CM201911133-DE

• Adhésions pour l'école de sport :

- 25€ pour l'année

Entrées lors d'animations

Chasse à l'œuf à l'occasion de Pâques : 2€ par enfant

Animations Théâtre :

-Entrée théâtre

8 €/ personne 20 €/ personne

-Repas théâtre -Soirée dîner dansant :

15 €/ repas + entrée (une boisson offerte)

5 €/ entrée seule (une boisson offerte)

-Stage de théâtre :

8 €/ enfant

-Spectacle des écoles :

2 €/ enfant (participation aux dépenses d'organisation)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 26 voix pour (1 absent sans procuration), d'adopter les tarifs du Service Animation proposés à compter du 01/01/2020.

Fait à CLEDER, le 4 décembre 2019 Pour extrait certifié conforme

Gérard DANIELOU Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

